



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 30/11/2020

Compte tenu du niveau toujours bas des débits des cours d'eau dans le département de la Vienne, et considérant les impacts de manœuvres de vannes et remplissage des plans d'eau sur les milieux aquatiques, la préfète a signé le 30 novembre 2020 deux arrêtés :

- L'arrêté 2020_DDT_SEB_462 portant prolongation de l'interdiction temporaire du remplissage des plans d'eau dans le département de la Vienne,
- L'arrêté 2020_DDT_SEB_463 portant prolongation de l'interdiction temporaire des manœuvres de vannes sur tous les cours d'eau du département de la Vienne,

Les dispositions de ces arrêtés sont applicables jusqu'au 31 décembre 2020.

Pour en savoir plus : <http://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieux-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource-en-eau/Manoeuvre-de-vannes-et-remplissage-de-plan-d-eau>

Contact presse
Cabinet de la préfète
Bureau de la communication
interministérielle

Mél nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers